




Retraite des fonctionnaires : un coût exorbitant

 29/10/2019

Le régime de retraite des fonctionnaires a connu de nombreuses réformes ces dernières années. Elles ont notamment visé à rapprocher les règles du régime général. Si ces mesures étaient en grande partie motivées par la volonté de rendre le système de retraite plus équitable entre les différentes professions, son coût y a aussi une bonne part. Avec raison, car les dépenses de retraite des fonctionnaires sont **aussi importantes que le déficit de l'État!**

Le coût de la retraite des fonctionnaires

Tous les ans depuis 2006, dans le cadre de la loi de finances, un [rapport](#) est élaboré sur les pensions de retraite dans la fonction publique.

Ce rapport ne recouvre pas que la situation de la retraite des fonctionnaires, mais celle de l'ensemble des agents publics. Sont concernés également les titulaires (fonctionnaires), les militaires, les ouvriers d'États, les magistrats et les contractuels. Ce qui représente 5,5 millions de personnes en 2017, soit quasiment 1 emploi sur 5 en France.

Au total, les régimes de retraite correspondants ont versé 76 Mds € de prestations vieillesse en 2017 à 5,8 millions de pensionnés, soit 24,4 % des dépenses de l'ensemble des régimes de retraite, alors que les retraités de la fonction publique ne représentent en terme d'effectifs pas plus de 15 % des pensions servies.

Ces 76 Mds € représentent ce que l'État dépense sur les retraites des fonctionnaires en une année, mais qu'en est-il dans la durée ? Pour le savoir, le rapport évalue ce qu'on appelle les « engagements de l'État », en calculant le montant de la retraite des fonctionnaires, leur durée de vie moyenne à la retraite, et en en déduisant le montant total que l'État devra payer tôt ou tard pour la retraite de tous les fonctionnaires. Ce montant est évalué à 2 212 Mds € fin 2017. C'est presque autant que l'ensemble de la richesse produite en France en une année (2 583 Mds € en 2017) !

En savoir plus sur [la retraite dans la fonction publique](#)

Les pistes pour réduire ce coût

En 2014, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) avait incité le gouvernement à accélérer **la réforme du régime de retraite des fonctionnaires**. Il préconisait ainsi l'élaboration d'une loi-cadre.

Il faut noter qu'au fil des réformes des retraites successives, le régime de retraite des fonctionnaires a vu ses spécificités réduites par rapport au régime général. Celles-ci étaient parfois dénoncées comme des privilèges.

En savoir plus sur [ce que les dernières réformes ont changé](#)

Cette évolution connaîtra une nouvelle étape avec la refonte du système de retraite qui se dessine en 2019. En effet, le principe qui guide cette réforme est que, quelle que soit la situation professionnelle de l'assuré, chaque euro cotisé devra ouvrir les mêmes droits à la retraite. Dans ce cadre, le coût de la retraite des fonctionnaires devrait progressivement baisser. Il restera toujours élevé, dans un pays qui comporte un secteur public développé, mais une pension de fonctionnaire « coûtera » la même chose que celle de n'importe quel autre assuré à la retraite.

En savoir plus sur [la refonte du système de retraites](#).